



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sciences - Formation des maîtres d'école

Question écrite n° 30375

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la place des sciences dans les enseignements et notamment dans les projets de Master MEEF 2020. Affirmée dans le Plan de rénovation de l'enseignement des sciences à l'école de 2000, confortée par la résolution adoptée le 21 février 2017 par l'Assemblée nationale, l'ambition de renforcer la place des sciences dans les enseignements passe d'abord par une formation des enseignants et maîtres d'écoles leur permettant de dispenser ces enseignements aux jeunes publics et d'initier ces derniers à la démarche scientifique. Or la nouvelle maquette de formation des futurs enseignants prévoit une intégration des heures consacrées aux SVT et aux sciences physiques et technologiques dans l'ensemble des disciplines dites de « polyvalence », elles-mêmes ramenées à 20 % de la formation. Il lui demande s'il envisage d'accorder davantage de temps aux matières scientifiques dans la formation des futurs maîtres d'écoles.

Texte de la réponse

Face au constat d'une forme d'hétérogénéité de la formation dispensée antérieurement, le premier objectif de la réforme vise à réaffirmer le caractère national de cette formation et à l'inscrire dans un continuum qui part des modules de pré-professionnalisation dispensés dans les universités au niveau licence, passe par la formation initiale renouvelée et se poursuit dans le cadre de la formation continuée sur les trois années qui suivent le recrutement. La formation des enseignants et des personnels d'éducation ne se limite donc pas aux deux seules années de master mais s'inscrit dans un parcours plus vaste au cours duquel les connaissances et compétences ont vocation à être complétées et consolidées. On rappelle par ailleurs que les disciplines scientifiques font bien l'objet d'une épreuve dans le cadre du concours de recrutement organisé en fin de master. D'une durée de 800 heures, la formation est ambitieuse, à la fois universitaire et professionnelle. Elle mobilise des savoirs disciplinaires et pédagogiques actualisés par les résultats de la recherche et prend appui sur des compétences professionnelles construites dans le cadre d'un exercice réel organisé sur le mode de l'alternance en milieu professionnel, sous la conduite de deux tuteurs exerçant respectivement à l'université et dans le cadre professionnel. Les enseignements ne représentent donc qu'une partie de la formation dispensée. En effet, si les connaissances relevant des disciplines ou d'un champ de savoirs sont indispensables, les modalités de la transmission, s'agissant d'une formation d'enseignants, le sont tout autant. Les sciences sont ainsi travaillées dans le cadre des enseignements, mais le sont également au cours des stages de professionnalisation ou encore au travers des enseignements didactiques et pédagogiques. La réforme de la formation des enseignants prévoit, concernant le premier degré, le renforcement du volume horaire consacré aux savoirs fondamentaux à hauteur de 55 % de la formation. Cette disposition vise, entre autres, une plus grande maîtrise des enseignants en français et en mathématiques. Ce bagage supplémentaire en mathématiques se met naturellement au service des disciplines scientifiques abordées dans le cadre de la polyvalence pour un volume horaire équivalent à 20 % de la formation.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30375

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4140

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2021](#), page 257